

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE498

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 83

À la première et deuxième phrases de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« sont des juges. Ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de revenir au texte initial du projet de loi en reprenant le terme de « conseillers prud'hommes » et non de « juges », dont certains considèrent qu'il nierait la spécificité des prud'hommes.